

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 A 18H30 AU FORUM

Étaient présents : Yves CAZORLA, Maire, Manon CROUSIER, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Myriam IGHIR, Frédéric BERNE, Aimeric NAVEZ, Mélina JOLI, Didier SEGALAT, Adjoint, Jocelyne MOSCATO, Jean Luc CANILLOS, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Emilie CAPELLI, Cindy BONILLO, Jonathan MIGNÉ, Sophie BORNE, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Florian REYROLLE, Carole TORRES, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, CAVAILLES Mathieu, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Jean-Claude MAGES donne procuration à Pascal LENTHERIC

Philippe PECOUT donne procuration à Carole TORRES

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Adoption du PV du conseil municipal du 29 juin 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Démission de Marcel LOZZI, Conseiller municipal :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée délibérante de la démission de l'un de nos collègues, Monsieur Marcel LOZZI, à compter de la date de réception de son courrier soit le 20 août 2021. Madame la préfète en a été informée.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, selon l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », c'est Monsieur Mathieu CAVAILLES qui remplace Marcel LOZZI et qui siège donc ce soir à notre séance du Conseil municipal.

Incidence de la démission de Marcel LOZZI au CCAS :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée délibérante que, suite à la démission de Monsieur Marcel LOZZI, selon l'article R123 – 9 du Code de l'action sociale et de la famille alinéa 2, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartient le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Ainsi, les groupes d'opposition n'ayant pas tenu compte de notre demande de mettre plus de noms que de postes à pouvoir (cf délibération n°10 du Conseil municipal du 17 juin 2020), le remplaçant de Monsieur LOZZI au sein du CCAS sera le suivant de la liste ayant obtenu le plus de voix soit Aimeric NAVEZ.

**DOSSIER N°1 - AGGLO GARD RHODANIEN – MODIFICATION DES STATUTS –
RAPPORTEUR : M. le Maire**

Par délibération du 5 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a voté une modification de ses statuts. Depuis le vote des statuts du 17 octobre 2016, plusieurs modifications réglementaires sont intervenues, notamment sur les notions de compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires, nécessitant un toilettage. Par ailleurs, vu le projet de territoire approuvé lors du Conseil communautaire du 12 avril 2021 fixant des objectifs et des chantiers qu'il convient d'intégrer aux statuts, (conférer les nouveaux statuts dans le site de l'Agglomération).

Les conseils municipaux ont trois mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. La modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée et les nouveaux statuts sont entérinés par arrêté préfectoral.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°2 – FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – RAPPORTEUR :
Manon CROUSIER**

Pour ajuster le budget avec des recettes supplémentaires, il est proposé une décision modificative permettant ainsi d'ajuster les dépenses ; + 135 971€ en fonctionnement et +143 593€ en investissement. La commission municipale des finances s'est réunie le 27 septembre.

**23 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS (TORRES-PECOUT-OUTALEB-LAFFONT-PETIOT-CAVAILLES)
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

DOSSIER N°3 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE - RAPPORTEUR : Frédéric BERNE

En vue de faciliter l'activité de chasse notamment pour les nuisibles et conformément à la réglementation en vigueur en matière d'environnement, proposition de mettre à disposition gratuitement deux parcelles appartenant à la commune situées au nord de la commune, lieu-dit Paradis Est, Section ZA N° 176 et 179, pour y créer une fosse d'une surface de 150m² destinée à y déposer les déchets de venaison, par périodes reproductibles de 3 ans dans la limite de 12 ans.

16 VOIX POUR

13 ABSTENTIONS (PANNETIER-MAGES-CHENEL-REYROLLE-BOUGÉ-CHASTEL-LENTHERIC-TORRES-PECOUT-OUTALEB-LAFFONT-PETIOT-CAVAILLES)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

DOSSIER N°4 - SMEG - RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RAPPORTEUR : Michel AGNEL

La commune a sollicité le SMEG en vue de réaliser un diagnostic de l'éclairage public de la commune. La dépense prévue par le SMEG est de 10 900€ HT, subventionnée à hauteur de 55% pour une somme plafonnée de 10.000€ : 5.500€ pour le SMEG, reste pour la Commune (13.080€TTC - 5.500€) = 7.580€ et il est donc proposé d'approuver une participation communale d'environ 7 580€.

29 VOIX POUR

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°5 - FONCIER - DÉSAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL A CANET CORDIER - RAPPORTEUR : Mélina JOLI

Dans le cadre de l'aménagement urbain CANET CORDIER, un tronçon inutilisé du chemin rural passant sur la zone aménagée, doit être désaffecté et déclassé. Cette procédure permettra ensuite de céder à l'aménageur la parcelle concernée. Le cheminement sera restitué à la commune dûment aménagé par l'aménageur.

29 VOIX POUR

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°6 - FONCIER - RÉTROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU CHÂTEAU A LA COMMUNE - RAPPORTEUR : Mélina JOLI

Dans le cadre de la convention PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) signée avec la Société SUDINVEST, l'aménageur, le 11 juillet 2018 et modifiée par avenant le 9 novembre 2018, l'acquisition de la voirie principale et d'un espace vert a été réalisée par acte notarié signé le 3 février 2020 au prix de 25 510€. Par ailleurs, et conformément au Permis d'Aménager du lotissement, les voiries internes aux macro-lots 1 et 2 dudit lotissement doivent être rétrocédées à la commune par voie de délibération sous réserve d'un état des lieux établi contradictoirement avec l'aménageur qui sera établi courant janvier, en fin de chantier de ces aménagements. Lesdits communs seront intégrés dans le domaine public.

29 VOIX POUR

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**DOSSIER N° 7– VOIRIE – RENOUELEMENT DE LA CONCESSION GRDF
- RAPPORTEUR : Mélina JOLI**

Un nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel est proposé à la commune pour une durée de 30 ans, permettant d'encaisser la redevance qui s'élève pour 2020 à 3949€.

**16 VOIX POUR
4 CONTRE (TORRES-PECOUT-OUTALEB-CAVAILLES)
9 ABSTENTIONS (PANNETIER-MAGES-CHENEL-REYROLLE-BOUGÉ-CHASTEL-
LENTHERIC-LAFFONT-PETIOT)
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**DOSSIER N°8 – URBANISME – MODIFICATION DU PLU POUR INTÉGRATION
DE L'ÉTUDE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE EN SERVITUDE D'UTILITÉ
PUBLIQUE - RAPPORTEUR : Mélina JOLI**

Mandaté par la commune, CEREG INGENIERIE a réalisé une étude hydro-géomorphologique (consultable sur le SIIG Laudun), en vue de déterminer les zones inondables et pour remplacer la donnée EXZECO.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°9 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS -
RAPPORTEUR : M. le Maire**

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°10 – DÉVIATION – PROJET DE PISTE CYCLABLE AU DROIT DU GR4
- RAPPORTEUR : Mélina JOLI**

Dans le cadre du projet de déviation de la RN 580 dont la Maîtrise d'Ouvrage est réalisée par la DREAL, il est proposé de favoriser les mobilités douces en ajoutant une continuité de piste cyclable au droit du GR4.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE

. DGS 2021-08-20 du 23/08/2021 visée en Préfecture le 24/08/2021 : Portant règlement des frais d'honoraires à la CGCB Avocats Associés, 8 place du Marché aux Fleurs – 34000 MONTPELLIER dans le dossier de recours gracieux n° 20210920, Comme de Laudun-l'Ardoise C/SCI ADER.

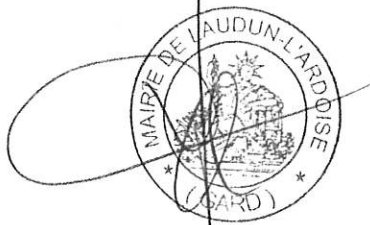
. DGS 2021-09-21 du 07/09/2021 visée en Préfecture le 13/09/2021 : Portant signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau pour les services sociaux du Département du Gard, pour une durée de 3 ans qui prend effet à compter du 08/09/2021, cette mise à disposition est consentie gracieusement mais constitue un avantage en nature évalué forfaitairement à 239.00 euros par an.

Information au Conseil Municipal – Procédure de fin de détachement fonctionnel :

Avant de clôturer la séance, Monsieur Le Maire informe l'Assemblée délibérante conformément à l'article 53 de la loi n°84 du 26 janvier 1984, qu'il a engagé une procédure de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Cette mesure prendra effet au plus tôt le 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant la présente information soit le 1^{er} décembre 2021.

Fin de la séance à 19 h 34.

Le Maire, Yves CAZORLA



Le secrétaire, Jean-Luc CANILLOS

